

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

SOUS PRÉFECTURE DE PRADES

Prades, le 23 JUIN 2009

23 Secrétariat Général
affaire suivie par :
Bernadette COMBAUT
carriere riutes com suiv du 22 06
09.odt
Tél. : 04.68.05.39.35
Fax : 04.68.96.29.35
sous-prefecture-de-
prades@pyrenees-
orientales.pref.gouv.fr

COMITE DE SUIVI – CARRIERE DE RIUTES

RELEVÉ DE DECISIONS REUNION DU 22 JUIN 2009

Le lundi 22 juin s'est tenue en mairie de Latour de Carol la réunion de la commission chargée du suivi de la carrière exploitée par Roussillon Agrégats à Latour de Carol, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2006, qui en fixe la composition et le rôle. Ci-joint la liste des participants.

L'ordre du jour de la présente commission porte sur 2 points,

- le rapport d'activité 2008 de la carrière, le point sur les mesures prises pour limiter les nuisances.
- demande de prolongation de l'arrêté préfectoral n° 1535/07 du 14 mai 2007 pour finaliser les travaux de réaménagement des fronts nord-est.

Monsieur Binda présente le rapport d'activité .

La quantité de matériaux traitée en 2008 a été de 157 606 tonnes pour 250 000 autorisées. Les principaux travaux réalisés dans l'année sont : la création d'une aire étanche de lavage des engins, la réalisation d'un bassin lave roues équipé d'un portique de lavage, la création d'un bassin de décantation pour récupérer les eaux de ruissellement , l'agrandissement du bassin à 15 000 m³, l'élargissement des pistes destinées au charroi des matériaux , la protection de l'ensemble des pistes par un merlon, la végétalisation des merlons et des pistes ainsi qu'en partie sommitale, la mise en place d'un système d'irrigation des plantations, l'élargissement de l'entrée de la carrière, et l'amélioration de la signalétique du site.

Les bilans au titre des ICPE sont conformes : les mesures de retombée de poussière dans l'environnement sont les plus basses depuis 4 ans avec 134mg/m²jour ; les niveaux de bruit respectent la réglementation en vigueur. Monsieur Binda précise que les nuisances sonores ont été réduites avec la pose de klaxons à fréquence mélangée, et la rehausse du merlon.

Monsieur le maire insiste sur la mise en place d'un comité local de concertation avec l'exploitant et l'association SANC, ce comité s'est réuni 2 fois en 2008 et en avril 2009. La commune souhaite la mise en place de système de contrôle plus fins afin d'avoir connaissance de la nuisance en temps réel. Il a été convenu que l'exploitant arrêtera l'installation par vent violent. Monsieur le maire travaille sur la mise en place d'une convention avec l'exploitant pour le fonctionnement de la carrière et faire arrêter l'exploitation si les systèmes sont défaillants, cette convention sera soumise pour avis à la population concernée.

Monsieur Puig, Président de l'association SANC, relève que la principale nuisance reste la poussière. La population reste vigilante. Il prend acte des efforts de la Colas, même si son intervention est parfois nécessaire, les rencontres entre les parties permettent de trouver des compromis et des accords pour évoluer. Il observe que les tirs de mines sont bien encadrés et de sérieux progrès sont réalisés.

Monsieur Binda précise qu'il y a un registre sur la carrière et qu'il y a moins de plaintes. Enfin, il s'engage à intensifier l'arrosage.

Demande de prolongation des travaux de mise en sécurité

L'arrêté préfectoral du 14 mai 2007 étant arrivé à expiration, l'exploitant souhaite déposer auprès du Préfet une demande de prolongation pour une durée de 2 ans

Les raisons du retard pris pour la mise en sécurité de la carrière sur son front à l' est sont multiples et s'expliquent pour partie par le déplacement tardif de la ligne HTA par les services d' EDF, la période hivernale longue qui ne permet pas d'effectuer certains travaux, la difficulté à travailler sur un front vertical pour réaliser un profil en long acceptable, mais aussi d'exploiter la priorité donnée à la production pour répondre à la demande.

Une visite sur le terrain de l'ensemble de la commission a permis de mesurer l'ensemble des travaux réalisés pour la sécurité, et la diminution des nuisances de la carrière. Il a été constaté que la partie sommitale au nord est est réhabilité et que les accès vont permettre un travail plus facile sur le front de taille en granit très dense.

Monsieur Zettwoog, D.R.I.R.E appelle l'attention des participants sur la durée de prorogation de l'arrêté de mise en sécurité qu'il convient de solliciter auprès de Monsieur le Préfet étant entendu qu'une période courte entraînerait plus de nuisances.

La solution d'un arrêté pour 2 ans de prolongation semble recueillir l'assentiment de tous. Monsieur le Maire souhaite que les engagements soient tenus définitivement.

Pour le Sous-Préfet de PRADÉS
LE SECRÉTAIRE EN CHEF




B. COMBAUT